

Concours externe et interne

Devenez

Sous-officier  
de la gendarmerie

en  
60  
JOURS

**Marie-Hélène Abrond** (journaliste)  
**Sylvain Monnier** (formateur sport)  
**Frédéric Rosard** (concepteur de tests  
psychotechniques)

*Avec la contribution de Jean-Marc Grogg (gendarme), Samih Hutchison (formateur), Jeremy Jeanguenin (bibliothécaire en documentation électronique) et Corinne Pelletier (formatrice)*

DUNOD



Pour aller plus loin et mettre toutes les chances de votre côté, des ressources complémentaires sont disponibles sur le site

[www.dunod.com/EAN/9782100848805](http://www.dunod.com/EAN/9782100848805)

Connectez-vous à la page de l'ouvrage (grâce aux menus déroulants, ou en saisissant le titre, l'auteur ou l'ISBN dans le champ de recherche de la page d'accueil).

Sur la page de l'ouvrage, sous la couverture, cliquez sur le lien « LES + EN LIGNE ».

Direction artistique : Élisabeth Hébert

Illustration de couverture : © stockyimages-shutterstock

© Dunod, 2023

11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

[www.dunod.com](http://www.dunod.com)

ISBN 978-2-10-085434-9

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

# Votre préparation en 60 jours !

## Jour 1

Connaissances  
professionnelles ☐

## Jour 2

Culture  
générale ☐

## Jour 3

Sport ☐  
Connaissances  
professionnelles ☐

## Jour 4

Évaluation de  
l'aptitude  
professionnelle ☐

## Jour 5

Culture  
générale ☐

## Jour 6

Évaluation  
numérique ☐

## Jour 7

Connaissances  
professionnelles ☐

## Jour 8

Culture  
générale ☐

## Jour 9

Évaluation  
de l'aptitude  
professionnelle ☐

## Jour 10

Sport ☐  
Connaissances  
professionnelles ☐

## Jour 11

Culture  
générale ☐

## Jour 12

Évaluation  
de l'aptitude  
professionnelle ☐

### **Jour 13**

Culture  
générale

☐

### **Jour 14**

Entretien  
avec le jury

☐

### **Jour 15**

Culture  
générale

☐

### **Jour 16**

Évaluation  
de l'aptitude  
professionnelle

☐

### **Jour 17**

Culture  
générale

☐

### **Jour 18**

Évaluation  
numérique

☐

### **Jour 19**

Entretien  
auprès d'un  
psychologue

☐

### **Jour 20**

Culture  
générale

☐

### **Jour 21**

Entretien  
avec le jury

☐

### **Jour 22**

Culture  
générale

☐

### **Jour 23**

Sport  
Connaissances  
professionnelles

☐☐

### **Jour 24**

Évaluation  
de l'aptitude  
professionnelle

☐

### **Jour 25**

Culture  
générale

☐

### **Jour 26**

Évaluation  
numérique

☐

### **Jour 27**

Entretien avec  
le jury

☐

### **Jour 28**

Culture  
générale

☐

### **Jour 29**

Connaissances  
professionnelles

☐

### **Jour 30**

Inventaires de  
personnalité

☐

### **Jour 31**

Culture  
générale

☐

### **Jour 32**

Évaluation de  
l'aptitude  
professionnelle

☐

### **Jour 33**

Culture  
générale

☐

### **Jour 34**

Entretien avec  
le jury

☐

### **Jour 35**

Sport

☐

Connaissances  
professionnelles

☐

### **Jour 36**

Culture  
générale

☐

### **Jour 37**

Évaluation de  
l'aptitude  
professionnelle ☐

### **Jour 38**

Culture  
générale ☐

### **Jour 39**

Inventaires de  
personnalité ☐

### **Jour 40**

Entretien avec  
le jury ☐

### **Jour 41**

Culture  
générale ☐

### **Jour 42**

Entretien avec  
le jury ☐

### **Jour 43**

Culture  
générale ☐

### **Jour 44**

Culture  
générale ☐

### **Jour 45**

Sport ☐  
Connaissances  
professionnelles ☐

### **Jour 46**

Évaluation de  
l'aptitude  
professionnelle ☐

### **Jour 47**

Culture  
générale ☐

### **Jour 48**

Entretien avec  
le jury ☐

### **Jour 49**

Culture  
générale

☐

### **Jour 50**

Inventaires de  
personnalité

☐

### **Jour 51**

Culture  
générale

☐

### **Jour 52**

Évaluation de  
l'aptitude  
professionnelle

☐

### **Jour 53**

Évaluation  
numérique

☐

### **Jour 54**

Culture  
générale

☐

### **Jour 55**

Évaluation de  
l'aptitude  
professionnelle

☐

### **Jour 56**

Entretien avec  
le jury

☐

### **Jour 57**

Annales :  
sujets d'oraux

☐

### **Jour 58**

Annales : culture  
générale

☐

### **Jour 59**

Annales :  
évaluation de  
l'aptitude  
professionnelle

☐

### **Jour 60**

Annales :  
connaissances  
professionnelles

☐

# LES ÉPREUVES DU CONCOURS EXTERNE



## Épreuve écrite d'admissibilité

Composition de culture générale (3 heures ; coef. 7)

Rédaction d'un devoir de connaissances générales sans l'aide d'une documentation.



## Épreuves d'admission

Évaluation de l'aptitude professionnelle (non noté)

QCM de raisonnement logique visant à évaluer le potentiel intellectuel du candidat.

Inventaires de personnalité (non noté)

Deux inventaires de personnalité destinés à dresser un profil type du candidat pour préparer l'entretien individuel avec un psychologue.

Entretien avec un psychologue (non noté)

Discussion avec un psychologue afin de vérifier la compatibilité du candidat avec le métier de sous-officier de la gendarmerie.

Entretien avec le jury (20 min + 10 min de préparation ; coef. 7)

Exposé par le candidat sur un sujet d'ordre général portant sur les grandes questions d'actualité suivi d'un entretien avec le jury pour évaluer sa motivation.

Évaluation numérique (30 min ; coef. 1)

QCM visant à évaluer les connaissances et à mesurer les compétences numériques du candidat.

Épreuve physique de gendarmerie (coef. 3)

Parcours d'obstacles, simulation de combat et transport de poids chronométrés destinés à tester le potentiel physique du candidat dans des situations qu'il est susceptible de rencontrer dans un contexte opérationnel.

# LES ÉPREUVES DU CONCOURS INTERNE



## Épreuve écrite d'admissibilité

Épreuve de connaissances professionnelles (3 heures ; coef. 7)

Réponse à une série de questions avec ou sans documentation sur des problématiques relatives à la sécurité intérieure et à la défense.



## Épreuves d'admission

Évaluation de l'aptitude professionnelle (non noté)

QCM de raisonnement logique visant à évaluer le potentiel intellectuel du candidat.

Inventaires de personnalité (non noté)

Deux inventaires de personnalité destinés à dresser un profil type du candidat pour préparer l'entretien individuel avec un psychologue.

Entretien avec un psychologue (non noté)

Discussion avec un psychologue afin de vérifier la compatibilité du candidat avec le métier de sous-officier de la gendarmerie.

Entretien avec le jury (25 min de préparation ; coef. 7)

Entretien avec le jury s'appuyant sur un dossier professionnel préalablement transmis par le candidat.

Évaluation numérique (30 min ; coef. 1)

QCM visant à évaluer les connaissances et à mesurer les compétences numériques du candidat.

Épreuve physique de gendarmerie (coef. 3)

Parcours d'obstacles, simulation de combat et transport de poids chronométrés destinés à tester le potentiel physique du candidat dans des situations qu'il est susceptible de rencontrer dans un contexte opérationnel.



# Devenir sous-officier de la gendarmerie

Le concours (externe et interne) de sous-officier de la gendarmerie est un concours de la fonction publique d'État de catégorie B (filière de sécurité).

## Les conditions d'accès au concours

Pour s'inscrire au concours il faut :

- être âgé de 18 ans au moins et de 35 ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours ;
- être titulaire d'un baccalauréat ou d'un diplôme ou titre enregistré et classé au niveau IV pour le concours externe ; et être gendarme adjoint volontaire titulaire du DGA ou adjoint de sécurité avec un an de service, militaire des autres armées avec quatre ans de service, ou réserviste de la gendarmerie nationale pour le concours interne ;
- être de nationalité française ;
- être en règle au regard des dispositions du Code du service national ;
- présenter une moralité et avoir un comportement compatible avec l'exercice de la fonction de sous-officier de gendarmerie ;
- ne pas s'être déjà présenté trois fois aux épreuves d'un même concours.

En plus de ces conditions, s'ajoute, pour le concours interne, la condition suivante, pour les anciens militaires de carrière ou sous contrat : ne pas avoir, dans les conditions fixées par l'article L. 4139-5 du Code de la défense, été radié des cadres ou rayé des contrôles à titre définitif, à l'issue d'un congé de reconversion. Conformément à l'arrêté du 4 juillet 2012 : autorisant l'ouverture des concours prévus aux 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> de l'article 13-1 du décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie, il appartient aux candidats militaires d'informer leur hiérarchie lors du dépôt de candidature en vue de l'admission par concours dans une école de sous-service, militaire.

Vous devez procéder à votre inscription sur le site Internet du recrutement de la gendarmerie [www.lagendarmerierecrute.fr](http://www.lagendarmerierecrute.fr). La liste des autorisés à concourir sera également consultable sur ce site. Vous serez ensuite convoqué à l'épreuve d'admissibilité.

De la même manière, après la publication de la liste des admissibles sur [www.lagendarmerierecrute.fr](http://www.lagendarmerierecrute.fr), vous serez de nouveau convoqué pour les épreuves d'admission.

### Les épreuves du concours

Le concours (externe et interne) de sous-officier de la gendarmerie se déroule en deux étapes : l'épreuve d'admissibilité, les épreuves d'admission.

L'épreuve d'admissibilité permet de sélectionner les candidats qui pourront passer la suite des épreuves, ainsi, un échec à l'épreuve d'admissibilité entraîne automatiquement un échec au concours et les candidats éliminés ne passeront pas les autres épreuves.

#### ■ L'épreuve d'admissibilité

##### 1. Pour le concours externe

Les candidats au concours externe débiteront par une épreuve d'admissibilité : l'épreuve de composition de culture générale. Celle-ci consiste en la rédaction d'un devoir de connaissances générales sans l'aide d'une documentation (3 heures, coefficient 7). Toute note inférieure à 6/20 est éliminatoire. Une fois cette épreuve réussie, les candidats seront convoqués aux épreuves d'admission.

##### 2. Pour le concours interne

Les candidats au concours interne débiteront par une épreuve d'admissibilité : l'épreuve de connaissances professionnelles. Celle-ci consiste en la réponse à plusieurs questions, avec ou sans documentation, sur des problématiques relatives à la sécurité intérieure et à la défense. Toute note inférieure à 6/20 est éliminatoire. Une fois cette épreuve réussie, les candidats seront convoqués aux épreuves d'admission.

#### ■ Les épreuves d'admission

Les épreuves d'admission (concours interne et externe) commencent avec une évaluation de l'aptitude professionnelle qui vise à évaluer le potentiel intellectuel des candidats et notamment leur capacité à comprendre et s'adapter à une situation avec rapidité et justesse, par le développement d'un système de raisonnement logique. Cette épreuve n'est pas notée mais permettra au jury des épreuves suivantes d'évaluer le niveau du candidat. Cette épreuve se présente sous la forme d'un QCM.

Les candidats sont alors soumis à deux autres épreuves non notées : deux inventaires de personnalité et un entretien avec le psychologue. Comme pour l'évaluation de l'aptitude professionnelle, ces épreuves permettront au jury de se faire une idée du candidat et l'aideront à prendre sa décision.

Vient ensuite l'épreuve d'entretien avec le jury qui, elle, est notée (coefficient 7).

**Pour le concours externe**, le candidat commence par un exposé sur un sujet d'ordre général portant sur les grandes questions d'actualité. S'ensuit un échange avec le jury sur la motivation du candidat. Le candidat dispose de 10 minutes de préparation avant les 20 minutes d'entretien (exposé + questions/réponses). Le candidat devra se présenter à l'épreuve muni de son *curriculum vitae*.